



Extrait du ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

<http://pouruneconstituante.fr/spip.php?article1024>

Printemps de crise pour les associations : un moratoire et un plan d'urgence sont nécessaires



- Cahiers d'exigences -
Date de mise en ligne : dimanche 14 juin 2015

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Le vote des budgets communaux constitue la première application concrète du plan de rigueur.

La grande majorité des villes a répercuté sur les subventions aux associations les baisses de dotations que l'État leur a imposées. Cela se traduit par de multiples difficultés, des licenciements, de multiples fermetures (Cf. Cartocri-se-asso). Le Monde du 17 avril vient de publier un article (LIRE ICI) qui souligne l'augmentation du nombre de redressements ou de liquidations judiciaires, et conclut que les difficultés actuelles en annoncent d'autres.

Tout cela confirme les analyses faites par le Collectif depuis de nombreux mois, critiquées en leur temps par le gouvernement et les statisticiens. Nous nous félicitons de voir le Mouvement associatif, par la voix de sa présidente, prendre aujourd'hui conscience des difficultés et de « l'absence d'alternative quand les subventions se tarissent ». La situation de crise qui apparaît aujourd'hui était en effet prévisible dès lors que le gouvernement avait annoncé une diminution du niveau de l'action publique de 50 milliards en trois ans et des dotations aux collectivités de 11 milliards en 3 ans.

Cependant, le Monde n'a pas repris intégralement l'analyse que nous lui avons proposée, qui insistait sur le caractère cumulatif des coupes budgétaires au cours des trois années à venir. De ce fait, l'estimation du nombre d'emplois menacés que nous prête le journaliste est largement sous-estimée. En effet, au nom du pacte budgétaire européen (TSCG) le gouvernement a déjà adopté un projet de budget 2016 (Cf. conseil des ministres du 15/4/15) pour le soumettre à la Commission européenne, avant tout débat démocratique. Celui-ci prévoit pour 2016 une nouvelle diminution de la dotation aux collectivités et des autres financements publics, donc de nouvelles coupes claires dans les subventions. Il s'apprête par ailleurs à encourager les partenariats public-privé pour suppléer à l'insuffisance de financements publics à court terme, même si cela met au pillage le budget de l'État des prochaines années et conduit les associations à abandonner tout projet au service du bien commun et à se soumettre aux investisseurs en s'assimilant à des entreprises lucratives (Cf. article Médiapart « la finance jette ses filets sur les assos »)

Le gouvernement ne peut pas d'un côté appeler à un sursaut civique, exalter le rôle des associations pour l'éducation populaire, et de l'autre continuer à provoquer leur disparition accélérée par des mesures aveugles. Cette incohérence conduit tout droit à des cataclysmes. Il ne peut pas proposer de telles mesures sans évaluer les conséquences des baisses de crédits de l'année en cours et procéder à une étude d'impact de ses propositions pour 2016, comme d'ailleurs la loi l'y oblige.

Dans cette attente, le Collectif des associations citoyennes demande au Premier ministre de prononcer un moratoire sur les baisses de dotations aux collectivités et de prévoir dans le budget 2016 de l'État un plan d'urgence pour l'éducation populaire et la culture, qui apparaissent -au vu des informations les plus récentes- comme les deux secteurs les plus sinistrés par la baisse des crédits budgétaires en 2015. Leur disparition aurait des conséquences incalculables pour la démocratie, le lien social et l'éducation citoyenne, car elles assurent un travail de terrain indispensable pour l'avenir de notre pays.

Didier Minot

Soutenir le Collectif :

Avec la multiplication des sollicitations et des alertes, le rôle joué par le CAC est plus que jamais nécessaire. De même la mutualisation : des expériences, des solutions et propositions est nécessaire pour tenir et s'entraider. Pour cela, nous avons encore plus besoin de votre sou-tien, afin de pouvoir continuer à parler librement.

Téléchargez le bulletin d'adhésion

<http://www.associations-citoyennes.net/wp-content/uploads/2015/03/bulletins-adh%C3%A9sions-2015-Le-CAC-a-be-soin-de-votre-soutien.pdf> à

Faire un don

<https://www.helloasso.com/associations/collectif-des-associations-citoyennes/collectes/cac-dons-en-ligne>

Adhérer en ligne à Individuel

<https://www.helloasso.com/associations/collectif-des-associations-citoyennes/adhesions/adhesions-cac-personnes-physiques> à *Personne morale*

<https://www.helloasso.com/associations/collectif-des-associations-citoyennes/adhesions/adhesions-cac-personnes-morales>